



Visa etudiant/visa long sejour

Par **karine**, le **15/09/2008** à **11:22**

Mon ami est marocain résident au maroc. Moi je suis française en instance de divorce résident en France.

Mon ami et moi même souhaitons vivre en France ensemble. Actuellement il est au Maroc où il envisage de poursuivre ses études en master 1.

Mais, il préférerait venir finir ses études en France. Seulement nous sommes en septembre et il est probablement trop tard pour s'inscrire dans une école. Aussi, il envisage de venir en France pour travailler. Et de différer son projet d'études. Quel visa faut il qu'il demande. Il faut savoir qu'il a des cousins en France. Cela suffit il pour demander une carte de séjour rattachement familial. Merci de m'éclairer car le droit à l'immigration est très compliqué. Moi, je traverse une période difficile (divorce) et j'ai vraiment besoin de la présence de mon ami à mes côtés. J'envisageai même de m'expatrier. Mais après réflexion, il nous est apparu plus sage que ce soit lui qui vienne en France car il parle couramment le français alors que moi je ne parle pas un mot d'arabe. Et puis en France j'ai une situation professionnelle.

Par **citoyenalpha**, le **15/09/2008** à **14:06**

Bonjour,

votre ami souhaite finir ses études en France.

Par conséquent il doit solliciter un visa long séjour pour études.

Toutefois au vu des délais il apparaît fort probable que son attribution lui soit refusée mais

rien n'empêche d'essayer.

Voici le lien pour votre ami :

http://www.consulfrance-ma.org/rubrique.php3?id_rubrique=99

La délivrance d'un visa long séjour au vu de demander une carte temporaire vie privée et familiale suivant les éléments fournis ne pourra être accordée.

La possibilité d'entrée et de séjour des ressortissants étrangers sur le territoire français a été limitée notamment par les délais d'obtention des visas qui en découragent plus d'un.

Toutefois sans obtention d'un visa le maintien sur le territoire est fortement compromise.

Les éléments fournis dans le dossier sont essentiels pour le traitement rapide et l'obtention d'un visa.

Votre ami peut demander aussi un visa un court séjour en cas de refus du visa long séjour pour étude s'il souhaite vous rendre visite pour un séjour inférieur à trois mois.

Restant à votre disposition.